

CLOPYR 100

SOMMAIRE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE.....	2
1.1. Identificateur du produit	2
1.2. Utilisation identifiée	2
1.3. Renseignements concernant le fournisseur	2
1.4. N° d'appel d'urgence.....	2
2. IDENTIFICATION DES DANGERS – selon les autorités.....	3
2.1. Classification du mélange	3
2.2. Élément d'étiquetage	3
2.3. Autres dangers.....	3
3. COMPOSITION	4
3.1. Mélanges.....	4
4. PREMIERS SECOURS	4
4.1. Description des premiers secours.....	4
4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés	4
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.	4
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	5
5.1. Moyens d'extinction.....	5
5.2. Dangers particuliers résultant du mélange	5
5.3. Conseil aux pompiers	5
6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL	6
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	6
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.....	6
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	6
6.4. Références aux autres sections.....	6
7. MANIPULATION ET STOCKAGE	6
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	6
7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.....	6
7.3. Utilisation finale particulière	6
8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE	7
8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)	8
9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	9
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	9
9.2. Autres informations	9
10. STABILITE ET REACTIVITE	9
10.1. Réactivité	9
10.2. Stabilité	9
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	9
10.4. Conditions à éviter	9
10.5. Matières incompatibles	9
10.6. Produits de décomposition dangereux	9
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	10
11.1. Informations sur les effets toxicologiques	10
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	11
12.1. Toxicité	11
12.2. Persistance et dégradabilité.....	11
12.3. Potentiel de bioaccumulation	11
12.4. Mobilité dans le sol.....	11
12.5. Résultats des tests PBT et vPvB	11
12.6. Autres aspects néfastes.....	11
13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	12

13.1. Méthodes de traitement des déchets.....	12
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	12
No ONU.....	12
Nom d'expédition des Nations Unies	12
15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	13
15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.....	13
15.2. Evaluation de la sécurité chimique	13
15.3. Autres prescriptions	13
16. AUTRES INFORMATIONS	14

Liste des abréviations : disponible en dernière page.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identificateur du produit	CLOPYR 100
1.2. Utilisation identifiée	Herbicide
1.3. Renseignements concernant le fournisseur	CHEMINOVA AGRO FRANCE 19 Bd Eugène DERUELLE 69003 LYON Tel 04 37 23 65 70 Fax 04 76 71 08 46 cheminova@cheminova.com
1.4. N° d'appel d'urgence	Centre antipoison : <u>Paris</u> : 01.40.05.48.48 <u>Lyon</u> : 04.72.11.69.11 <u>Marseille</u> : 04.91.75.25.25 <u>Lille</u> : 03.25.81.28.22 Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi

2. IDENTIFICATION DES DANGERS – selon les autorités**2.1. Classification du mélange**Classification DPD du produit Non classé
selon la Directive 1999/45/ECClassification CLP du produit Non classé
Selon le règlement CE 1272/2008

Dangers pour la santé Le produit ne doit pas être un risque pour la santé s'il est utilisé normalement. Néanmoins, il devrait toujours être traité avec la précaution accordée à la manipulation des produits chimiques.

Dangers pour l'environnement Le produit est toxique pour les organismes aquatiques et les plantes.

2.2. Élément d'étiquetage

Selon le règlement CE 1272/2008

Identificateur du produit Clopyralid 100 g/l SL

Contient du clopyralid et des alcools éthoxylés ramifiés

Pictogramme de danger Aucun

Mention d'avertissement Aucun

Mention de danger

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseil de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P260 Ne pas respirer les fumées / gaz / vapeurs / aérosols.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 Eliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales

Phrase(s) SP SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

-SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

- SPe3: Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée.

-SPe2: Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer de produit contenant du clopyralid :

" plus d'une fois par an à la dose de 1,25 L/ha (125 g sa/ha) sur crucifères oléagineuses et maïs (à partir du 1er avril pour le maïs),

" plus d'une fois par an à la dose de 1 L/ha (100 g sa/ha) sur cultures porte-graines mineures,

" plus d'une fois tous les 2 ans à la dose de 1,25 L/ha (125 g sa/ha) sur lin et sorgho

2.3. Autres dangers

Effets défavorables:

Provoque irritation des yeux en cas de contact

3. COMPOSITION

3.1. Mélanges

▪ Composants dangereux

Nom Chimique	No.CAS / No.EINECS	CLP classification	[%]
Clopyralid-olamine (a.i.) (clopyralide (ISO) acid equivalent)	577544-85-5	Non classé	12,5 % 10%
C9-11, alcools éthoxylés ramifiés	78330-20-8	H302 : Toxicité aiguë cat 4 H318: Dommages oculaires cat.2	< 5%

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, voir paragraphe 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Ne jamais faire boire ou vomir si la personne est inconsciente ou a des convulsions.

S'il existe une possibilité d'exposition, référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement.

Contact avec les yeux: Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer à rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer cette fiche de sécurité. La décision de faire vomir devrait être prise par un médecin.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), aucun autre symptôme ni aucun autre effet n'est envisagé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Pour éteindre les résidus combustibles de ce produit, utiliser un brouillard d'eau, du gaz carbonique, de la poudre chimique ou de la mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Produits de combustion dangereux:

Certains composants de ce produit peuvent se décomposer au cours d'un incendie. La fumée peut contenir des composants non identifiés qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion:

Ce produit ne brûlera pas tant que l'eau ne se sera pas évaporée. Les résidus peuvent brûler.

5.3. Conseil aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie:

Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté.

Pour éteindre les résidus combustibles de ce produit, utiliser un brouillard d'eau, du gaz carbonique, de la poudre chimique ou de la mousse. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

Équipement de protection spécial pour les pompiers:

Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'informations, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle»
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques»
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Si possible, contenir le produit déversé. Absorber avec des matières absorbantes telles que: Argile. Terre. Sable. Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés, fermés et bien étiquetés. Pour plus d'informations, consulter la section 13 «Considérations relatives à l'élimination».
6.4. Références aux autres sections	Pour la lutte contre les incendies, voir paragraphe 5.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Les précautions usuelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être observées. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser avec une ventilation adéquate. Bien se laver après manipulation. Prévenir la manipulation de matériaux incompatibles, tels que les acides, les alcalis et les agents oxydants puissants. Prévenir le rejet de la substance dans l'environnement, par exemple en évitant les déversements ou éloigner des drains. Fournir des bordures et / ou des couvertures pour protéger les drains.
7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités	Stocker dans un endroit sec. Stocker dans le conteneur d'origine. Garder les conteneurs hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas entreposer près de la nourriture, des produits alimentaires, des médicaments ou des approvisionnements d'eau potable. Comment gérer les risques associés aux: i) atmosphères explosives: Risque non pertinent ii) environnements corrosifs: Risque non pertinent. iii) risque d'inflammabilité: Risque non pertinent iv) substances ou mélanges incompatibles : Risque non pertinent si le produit est bien fermé dans le conteneur d'origine v) environnements favorisant l'évaporation : Risque non pertinent vi) sources d'inflammation potentielles: Risque non pertinent Comment maîtriser les effets: i) des conditions météorologiques: Aucun effet important ii) de la pression ambiante: Aucun effet important iii) de la température: Aucun effet important. Cependant, il est conseillé de stocker à température ambiante (20-30°C) iv) de la lumière naturelle: Aucun effet important v) de l'humidité: Aucun effet important. Cependant, il est conseillé de stocker dans un endroit sec. vi) des vibrations: Aucun effet important Autres conseils: i) Les zones où le produit est manipulé doivent être bien ventilées. ii) Les limites de stockage: quantité non limitée. Cela dépend des conditions d'entreposage, selon les exigences légales. iii) Les compatibilité de l'emballage: en acier inoxydable ou des récipients en polyéthylène haute densité sont recommandés pour l'emballage.
7.3. Utilisation finale particulière	Produit phytosanitaire pour utilisation comme herbicide. Utilisation professionnelle. Veuillez consulter l'étiquette du produit.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Aucune limite établie. Toutefois, d'autres valeurs limites définies par des réglementations locales peuvent exister et doivent être respectées. Les recommandations de cette section s'adressent aux employés de la fabrication, de la formulation et du conditionnement. Pour les équipements et vêtements de protection personnelle adaptés, les applicateurs et les manutentionnaires doivent lire l'étiquette

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition ou des lignes directrices. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale peut être nécessaire pour certaines opérations.

Un plan de surveillance doit être établi par un expert en risques professionnels, selon la fréquence, la durée d'exposition. Des mesures de prévention doivent être mises en place (ventilation, équipements de protection individuelle, selon les valeurs obtenues dans les contrôles précédents, etc.)

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Les travailleurs des installations de fabrication doivent utiliser l'équipement de protection individuelle. Les applicateurs doivent suivre les instructions sur l'étiquette de l'emballage.

Mesures de protection: l'utilisation de moyens mécaniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle. Lorsque la manipulation est inévitable, demander un conseil professionnel approprié. L'équipement de protection personnelle doit répondre aux normes en vigueur. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort se manifestent, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. En présence de brouillards dans l'air, porter un appareil de protection respiratoire filtrant anti-aérosols homologué. Utiliser l'appareil respiratoire filtrant homologué avec filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Protection des yeux / du visage	Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Si une exposition aux particules est susceptible de se produire et de provoquer une sensation d'inconfort aux yeux, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques. Les lunettes pour travaux chimiques doivent être conformes à la réglementation.
Protection de la peau	- Protection des mains: Utiliser des gants homologués résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Exemples de matières : Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel (« latex »). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile» ou «NBR »). Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé (« EVAL »). Chlorure de polyvinyle (« PVC » ou « vinyle »). Pour un contact prolongé ou répété, des gants de protection de classe 4 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 120 minutes) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de protection de classe 1 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 10 minutes) sont recommandés. - Autres éléments: Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.
Mesures hygiéniques:	Avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas manger ou stocker de nourriture dans la zone de travail. Se laver les mains avant de fumer ou de manger.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Les zones où le produit est manipulé doivent être bien ventilées (ventilation naturelle ou forcée). Eviter la formation de poussières, fumée et / ou de vapeur.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique / Aspect	Liquide
Couleur	Jaune au brun
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Aucune donnée d'essais disponible
pH	6,3 (1% w/v en solution aqueuse)
Température de fusion	Non disponible
Point d'ébullition	Sur 100°C (p.e. de l'eau)
Point éclair	Non adapté (liquide)
Taux d'évaporation	Non disponible
Viscosité	59,8 mPa.s à 20°C
Température d'inflammation	Non applicable
Inflammabilité (solide/gaz)	Non applicable (liquide)
Pression de vapeur	Aucune donnée d'essais disponible
Densité relative	1,0516 (D ₂₀₄)
Solubilité	sans objet, la mélange est une solution aqueuse
Coefficient de partage n-octanol/eau	non applicable (mélange).
Température d'auto-inflammation	475,6±9,5°C à 755,2 mmHg
Température de décomposition	aucune donnée disponible
Viscosité	Cinématique : à 20 °C = (2.41 cSt); à 40.1° C = (1.75 cSt) Dynamique : à 20°C = (2,53 cP); à 40,1°C = (1,84 cP)
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Non oxydant

9.2. Autres informations

Pas d'autres propriétés qui ont une influence sur la sécurité.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité	Mélange stable; des propriétés non dangereuses issues de sa réactivité sont attendues en fonction de la structure moléculaire de ses composants.
10.2. Stabilité	Mélange stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue.
10.4. Conditions à éviter	Températures extrêmes (<5°; >40°C), lumière du soleil
10.5. Matières incompatibles	Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides. Organohalogénés. Oxydants. Éviter le contact avec les métaux tels que: Cuivre. Zinc. Aluminium
10.6. Produits de décomposition dangereux	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: oxydes de carbone (COx) chlorure d'hydrogène (HCl) et oxydes d'azote (NOx). Se référer au sous-paragraphe 5.2.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (Produit)

Sa toxicité aiguë a été mesurée :

* **par ingestion (rat)** DL₅₀ : 2500 mg/kg pc

* **par contact cutané (lapin)** DL₅₀ : >2000 mg/kg pc

* **par inhalation (rat)** CL₅₀ : >6.039 mg/L

Corrosion/irritation de la peau Non irritant

Dommage oculaire / irritation des yeux Peut provoquer une irritation légère et temporaire.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire Non sensibilisante. N'a pas révélé la possibilité d'allergies de contact chez la souris. Pas d'effet indésirable prévisible par voie respiratoire lors d'une exposition accidentelle et d'une manipulation incorrecte.

Toxicité à doses répétées D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effet nocif important.

Effet cancérigène Non potentiellement cancérigène (ingrédient actif, clopyralid)

Effet reprotoxique Sur l'ingrédient actif, clopyralid, dans des études sur des animaux, aucun signe d'atteinte à la reproduction.

Toxicité pour le développement L'ingrédient actif, clopyralid, a provoqué des malformations congénitales chez les animaux de laboratoires, mais seulement à des doses excessives qui étaient très toxiques pour la mère. Aucune malformation congénitale n'a été observée chez les animaux exposés à des doses plusieurs fois supérieures à celles prévues lors d'une exposition normale.

Mutagenicité sur les cellules germinales Non potentiellement génotoxique (ingrédient actif, clopyralid)

Risque d'aspiration Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Autre information

Potentiel effets sur la santé Aucun effet connu.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Sauf indication contraire (**préparation**), toutes les données de cette section sont pour l'ingrédient actif, clopyralid.

Organismes aquatiques : Préparation non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques

Toxicité pour les poissons

Aiguë : CL50 - 96 h : ≥ 100 mg/L *Oncorhynchus mykiss* (truite arc-en-ciel)

Chronique : NOEC – : 10,8 mg/L *Pimephales promelas* (vairon à grosse tête)
21 jr.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

Aiguë CI50- 48 h : > 100 mg/L (**préparation** 10% p/v Clopyralid) - *Daphnia magna*

Chronique -22 jr NOEC : 17 mg/L *Daphnia magna* (reproduction)

Toxicité pour algues et plantes aquatiques

EbC50 (aiguë 72 h) : 30,5 mg/L *Raphidocelis subcapitata*

ErC50 (0-72 h) : 17 mg/L

Toxicité pour les plantes supérieures

ErC50 (7 jr.)(croissance) : 2518.3 mg/L *Lemna minor* (**préparation** 10% p/v)

NOEC : 812.5 mg/L *Lemna minor* (**préparation** 10% p/v)

Organismes résidant dans le sol

Toxicité aiguë – EC50 14 jr. : > 1000 mg/kg dry soil *Eisenia foetida* (vers de terre)

Chronique–NOEC 14 jr : 2 mg/kg d.w. soil (mg/ha) *Eisenia foetida* (vers de terre)
(reproduction)

Effets sur les abeilles

Toxicité aiguë (contact) : > 98.1 µg/ab (contact)

DL50 (48 h)

Effets sur d'autres : Nocif à 0.2 kg/ha *Aphidius rhopalosiphii*

espèces d'arthropodes : Inoffensifs à 0.2 kg/ha *Typhlodromus pyri*

Effets sur les oiseaux

Toxicité aiguë orale DL50 : 1465 mg/kg *anas platyrhynchos* (canard colvert)

A court terme DL50 : > 2791 mg/kg bw/jr *Colinus virginianus* (colin de Virginie)

Effet sur les mammifères

DL50 Orale – rat : 2500 mg/kg pc (**préparation**)

DL50 Cutanée – lapin : > 2000 mg/kg pc (**préparation**)

CL50 Inhalation – rat (4 h) : > 6.04 mg/L (**préparation**)

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradation sur sol (aerob.) DT50 : 34 jr Modérément persistant
(typiq.)

DT50 (lab à 20°C) : 34 jr Modérément persistant

DT50 (au champ) : 11 jr Non persistant

DT90 (lab à 20°C) : 113 jr

DT90(au champ) : 38 jr

Photolyse dans l'eau (20°C) pH 7- : 271 jr Stable

DT50

Hydrolyse 20°C pH 7 : Stable. Très persistant.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Faible

Coefficient de partage : -2,63 (20°C, pH 7) (calculé)
octanol/eau (log P)

12.4. Mobilité dans le sol

Koc (constante de : 5 ml/g Fortement mobile

sorption de carbone pH sensibilité: aucun

organique)

Index GUS: Potentiel : 5.06 (calculé) (Élevé).

de lixiviation Ce paramètre est un indicateur et donne ici uniquement une indication générale du danger.

12.5. Résultats des tests PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres aspects néfastes

Aucun autre risque pertinent d'effet sur l'environnement n'est connu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit

Remettre les excédents et les produits non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Contactez un service d'élimination des déchets pour procéder à l'élimination de ce matériau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Si possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

Informations pertinentes pour la sécurité des personnes exerçant des activités de gestion des déchets

Voir section 8 de cette fiche de données de sécurité.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO classification

No ONU

Sans objet: NON CLASSÉ COMME DANGEREUX

Nom d'expédition des Nations Unies

Non applicable

ADR/RID/ADN

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road/ Regulation concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail / European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways)
NON CLASSÉ COMME DANGEREUX POUR CE MODE DE TRANSPORT

IMDG-Code

(International Maritime Dangerous Goods Code)
NON CLASSÉ COMME DANGEREUX POUR CE MODE DE TRANSPORT

IATA-ICAO

(Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air)
NON CLASSÉ COMME DANGEREUX POUR CE MODE DE TRANSPORT

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Tous les ingrédients sont couverts par la législation européenne sur les produits chimiques

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de sécurité chimique n'est pas disponible.

15.3. Autres prescriptions

Porter des gants et des vêtements de protection pendant la phase de mélange / chargement.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. (Directive 1999/45/CE, article 10, n° 12)

Protection des travailleurs : réglementation française

Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.7. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O.
Prévention médicale : Code du travail

- article R 234.9 et 10 (femmes)
- article R 234.16/20/21 (jeunes travailleurs)
- articles R 231-35 et 38 (formation)

Arrêté du 08/10/1990 (travail temporaire)

Délai de réentrée :

En matière de protection des travailleurs, l'arrêté du 12 septembre 2006 précise les délais de rentrée suivants sur les parcelles traitées: 6 heures en plein champ et 8 heures sous serre, en application de l'arrêté du 12 septembre 2006

Protection de l'environnement :

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :

- rubrique ICPE avant le 01/06/2015 : /
- rubrique ICPE à partir du 01/06/2015 : /

16. AUTRES INFORMATIONS

Changement à noter dans les fiches de sécurité Cette fiche a été mise à jour selon le règlement CE 1272/2008.

Intégralité des phrases de risques mentionnées dans les paragraphes 2 et 3

Phrases de risque

selon le règlement CE 1272/2008

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Références bibliographiques

principales et sources de données : EFSA Scientific Report (2005) 50, 1-65. Conclusion regarding the peer review of clopyralid.
ESIS: European Chemical Substances Information System.
The FOOTPRINT Pesticide Properties Data Base. <http://www.eu-footprint.org/ppdb.html>
ECHA. Registered substances data base
<http://apps.echa.europa.eu/registered/registered-sub.aspx#search>

Conseils à suivre

Ce produit doit être manipulé uniquement par des personnes conscientes de ses propriétés dangereuses et connaissant les précautions de sécurité requises.
La formation des travailleurs doit se faire pour protéger les drains afin de ne pas laisser les déversements contaminer les eaux.

Les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité sont exactes et fiables mais les utilisations de ce produit varient et des situations non envisagées par Cheminova A/S peuvent exister.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes spécifiques à des applications particulières.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Liste des abréviations

a.i.: ingrédient actif	GHS : Système Global Harmonisé (pour étiqueter)
p.c. : poids corporel	IC50 : concentration médiane d'immobilisation
ECHA : Agence Européenne des Produits Chimiques	LC50 : concentration létale médiane
EC50 : concentration efficace médiane	LD50 : dose létale médiane; dosis letalis media
EbC50 : concentration efficace médiane (biomasse)	LR50 : taux létal médiane
ErC50 : concentration efficace médiane (taux de croissance)	NOAEL : niveau sans effet nocif observé
ED50 : dose efficace moyenne	NOEC : concentration sans effet observé
EFSA : Autorité Européenne de Sécurité des Aliments	OECD : Organisation de Coopération and Développement Économique
DT50 : période nécessaire pour que 50% dissipation	STOT : toxicité pour organes spécifiques